

OBJECTIF

Acquérir les connaissances juridiques et pratiques indispensables à l'exercice de l'activité de gérant locatif. Apporter des bases juridiques à une première expérience «terrain».

PUBLIC

Toute personne débutant dans le domaine de la Gérance Locative ou souhaitant consolider une première expérience «terrain».

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques sont adressés au stagiaire dès son inscription. Les cas pratiques sont à réaliser à l'issue de la formation pour vérification des acquis.

3 supports pédagogiques

- Loi Hoguet
- Les baux
- Les opérations relatives à la gérance locative

CYCLE INTENSIF

Durée : 4 jours

Programme :

■ Les baux d'habitation

- Loi du 6 Juillet 1989 (Etude détaillée)
- Locations meublées

■ Le bail professionnel

■ Le bail commercial

- Champ d'application du statut,
- Forme, durée du bail, résiliation,
- Fixation du loyer (révision triennale et renouvellement),
- Droit au renouvellement,
- Cession du droit au bail,
- Déspécialisation,
- Le bail dérogatoire.

■ La profession d'administrateur de biens

- La réglementation,
- Le mandat de gestion

■ La mission du gérant

- Entretien et conservation de la chose louée
 - Entretien et amélioration du bien
 - Gestion des équipements communs
 - Rapports gérant/architectes et entrepreneurs
 - Prévention des dommages
 - Assurances
- La fonction juridique
 - Mise en location
 - Recherche du locataire
 - Entrée, suivi et départ du locataire
- Le contentieux
 - Pré-contentieux
 - Recouvrement des loyers impayés
- Fonctions administratives et fiscales

■ La responsabilité du gérant

- Responsabilité civile
- Responsabilité pénale

VÉRIFICATION DES ACQUIS

Envoi des cas pratiques et correction par un formateur spécialisé.